

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2014**

ARRONDISSEMENT

TOUL

CANTON

TOUL Sud

L'an deux mille quatorze, le seize mai à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 15
De votants 14
De présents 14

Etaient présents :

Mmes Céline BAUDON – Florence COX - Béatrice GEORGE - Maud GERONIMUS – KOENIG Amélie - Pascale NAVET;

Mrs Daniel BORACE - Christian DROUOT - Michel DROUOT - Serge FOULON - Arnaud GOIN - Maurice KOENIG - Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :

Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20 mai 2014

La convocation du conseil avait été faite le 6 mai 2014.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 20 mai 2014

Le Maire,
Patrick POTTS

Absents excusés :

Jean-Jacques ZILLIOX

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil

Amélie KOENIG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 18 avril 2014 est adopté.

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

N°1-V-2014

L'autorité territoriale expose :

- L'opportunité pour la collectivité de SEXEY-AUX-FORGES de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

La commune de SEXEY-AUX-FORGES charge le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité.
- Agent non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2015.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

MODIFICATION DE L'INDEMNITE DU MAIRE

N°2-V-2014

La présente délibération modifie la délibération intitulée "Indemnité au maire et adjoints de la municipalité entrante du 31 mars 2014".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de fixer le taux de l'indemnité du maire à 26,90% au lieu de 31% à compter du 1er mai 2014.

Les autres termes de la délibération restent inchangés.

NOMINATION DE REPRESENTANTS MMD (54)

N°3-V-2014

Suite aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, le maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la nomination de nouveaux représentants à MMD (54),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne Madame Céline BAUDON, conseillère municipale, comme son représentant titulaire à MMD (54) et, Christian DROUOT, adjoint, comme son représentant suppléant.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE LA N°4-V-2014 COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

Le Conseil Municipal,

- Propose les membres suivants dans les différentes commissions de la CCMM :

Finances

Arnaud GOIN, Patrick POTTS

Développement économique :

- transport : Daniel BORACE, Arnaud GOIN, Ghislain PAYMAL,
- tourisme et patrimoine : Amélie KOENIG

- piste cyclable et vélo route : Christian DROUOT, Patrick POTTS

Cohésion sociale

- piscine : Daniel BORACE, Michel DROUOT
- rythmes scolaires : Béatrice George, Arnaud GOIN
- Politique ados et jeunesse : Maud GERONIMUS
- fil d'Ariane : Amélie KOENIG
- restauration scolaire : Arnaud GOIN
- RAM : Pascale NAVET
- personnes âgées : Pascale NAVET
- animation culturelle : Pascale NAVET

Habitat, logement

- aides à l'isolation thermique et au ravalement de façades :
Christian DROUOT, Patrick POTTS

Environnement, écologie, espaces naturels :

- prise en compte de l'écologie et de la transition énergétique :
Michel DROUOT
- espaces naturels : Christian DROUOT, Maurice KOENIG

Equipements et réseaux :

- bâtiments, voirie : Maud GERONIMUS
- eau potable et assainissement : Maud GERONIMUS
- prévention des risques d'inondations : Christian DROUOT,
Patrick POTTS

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS